



Contournement
Est de Rouen
LIAISON A28-A13



Lettre d'information

Avril 2016



Après la concertation publique de juin 2014 et la commande ministérielle du 7 janvier 2015 sur la poursuite du projet de Contournement Est de Rouen – Liaison A28-A13, de nombreuses études, menées tout au long de l'année 2015, ont permis de préciser les caractéristiques techniques et les impacts du projet.

Ces études ont été enrichies d'un dialogue continué entre le maître d'ouvrage du projet et les partenaires du territoire parmi lesquels les élus locaux, les associations environnementales et les partenaires socio-économiques. Ces échanges ont notamment porté sur les effets du projet et ses modalités d'insertion dans son environnement.

Sur la base de ces études et échanges avec le territoire, le dossier a été finalisé. Il a alors été présenté à l'Autorité Environnementale et au Commissariat Général à l'Investissement, qui ont remis, respectivement le 3 février et le 17 février 2016, leurs avis et recommandations pour la suite du projet.

Le projet est maintenant prêt à être une nouvelle fois présenté à la population dans le cadre de l'enquête publique qui aura lieu de mi-mai à mi-juillet 2016. Pendant deux mois, le public aura la possibilité de prendre connaissance de l'ensemble du projet et de formuler son avis sur ses caractéristiques, auprès de la commission d'enquête désignée.



Nicole KLEIN
préfète de la région Normandie
préfète de la Seine-Maritime

Page 2

Un an de dialogue continué

Une meilleure insertion
paysagère

Page 3

L'évolution des échanges

Page 4

Le projet aujourd'hui et ses
principales caractéristiques

Qu'est-ce qu'une enquête
publique ?

En savoir plus : www.liaisonA28A13.com



Ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer

www.developpement-durable.gouv.fr

Un an de dialogue continué

Dans un souci d'implication des partenaires locaux dans l'élaboration du projet et afin de poursuivre les échanges engagés lors de la phase de concertation de juin 2014, l'année 2015 a été dédiée au dialogue continué avec le territoire, parallèlement à l'avancement des études.

À l'issue de la concertation de juin 2014, les instances de suivi du projet ont été modifiées dans le but de favoriser un dialogue commun à l'ensemble des élus du territoire et d'encourager un échange direct entre les associations de protection de l'environnement et les représentants des milieux économiques et agricoles. Ainsi, le Comité de Pilotage a été remanié et deux nouvelles instances ont été créées : le Comité des élus, rassemblant l'ensemble des élus locaux et le Comité des partenaires socio-économiques et associatifs, rassemblant dans une même instance les représentants des associations reconnues pour la protection de l'environnement et les représentants du monde économique.

Par ailleurs, la démarche collective amorcée en 2013 et animée par l'Agence d'Urbanisme s'est poursuivie

avec un nouveau séminaire de travail réalisé en mai 2015. Ce séminaire a notamment contribué à dégager des orientations et actions à favoriser pour assurer une valorisation réciproque du territoire et de l'infrastructure en projet.

De plus, de nombreuses rencontres multithématiques ont eu lieu avec les élus des collectivités locales du territoire afin d'identifier les enjeux locaux existants et à venir et les points d'attention spécifiques à prendre en compte dans la définition du projet. Ainsi, une réunion a été proposée à chacune des communes concernées et aux deux Conseils départementaux (Seine-Maritime et Eure) afin d'échanger avec le maître d'ouvrage sur les solutions techniques envisageables pour limiter les nuisances sonores et pour assurer l'intégration paysagère à proximité des habitations. Dans le cadre de ces rencontres avec les élus locaux,

le maître d'ouvrage a effectué 19 réunions communales et 2 réunions avec les élus et les services des deux Conseils départementaux.

Des partenaires clés ont également été reçus afin d'aborder les mesures de maîtrise des impacts du projet : les services techniques de plusieurs collectivités, en particulier de la Métropole Rouen Normandie (MRN), notamment sur les problématiques de ressource en eau, le Groupe Ornithologique Normand sur la question des enjeux de protection des ressources naturelles. Les mesures liées aux enjeux d'aménagement, d'insertion urbaine et de compensation foncière ont fait l'objet de rencontres spécifiques avec la SAFER, les Chambres d'agriculture, l'Office National des Forêts, le Centre régional de la propriété forestière et les services techniques de la MRN.

Une meilleure insertion paysagère

Sur la base des discussions avec les collectivités locales, des mesures spécifiques d'insertion ont été modifiées par rapport au projet initial afin de répondre aux enjeux locaux.

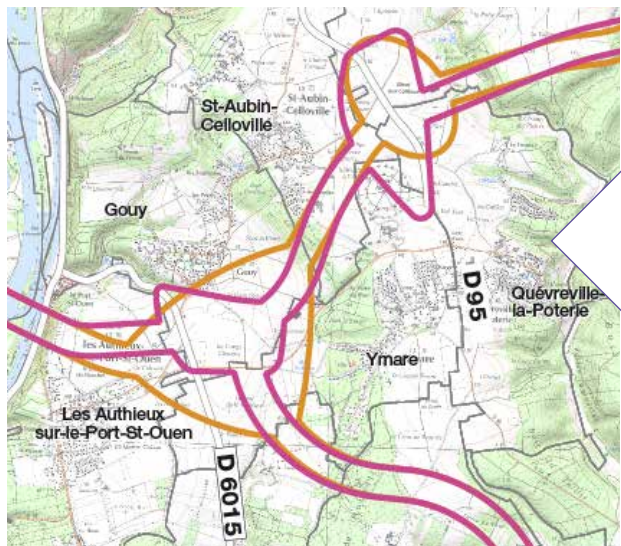
Dans le secteur des Authieux-sur-le-port-Saint-Ouen, la taille de la tranchée a été réduite de façon importante ce qui lui permet d'être couverte et ainsi de rétablir la rue du Clos Mouchel par rapport au projet initial. Cette meilleure insertion de l'infrastructure dans ce secteur permet une réduction importante

des impacts paysagers, mais aussi des impacts sonores et visuels pour les habitations situées à proximité. Au niveau de la commune de Boos, les échanges ont rendu possible la couverture de l'infrastructure près des habitations du Hameau du Boc ce qui permettra de minimiser l'impact

sonore et paysager pour les habitations environnantes. Enfin, un traitement paysager spécifique a été adopté pour favoriser l'intégration paysagère du projet dans la lisière de la forêt de Bord ce qui limitera fortement l'impact visuel du projet pour les habitations situées dans le secteur.

L'évolution des échangeurs depuis la concertation

Les préoccupations locales exprimées lors des rencontres et les études approfondies ont montré le souhait et la faisabilité d'une optimisation des échangeurs. Ainsi, grâce à une nouvelle conception plus compacte des points d'échanges et des bretelles d'accès, l'emprise foncière globale du projet et la consommation agricole et forestière s'en trouvent sensiblement diminuées.

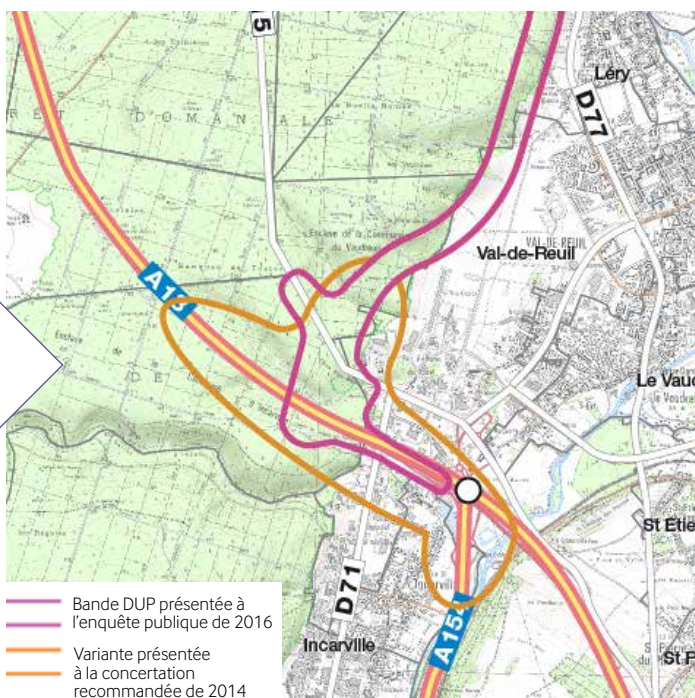


Zoom sur l'échangeur entre le projet, l'A13, l'A154 et la RD6015

Les études et les échanges sur ce secteur ont mis en valeur l'opportunité de modifier l'ensemble des bretelles d'échange (passage à une voie) et de supprimer les bretelles en provenance et en direction de Caen, au vu du peu de fréquentation attendue. La nouvelle conception permet d'épargner d'importantes surfaces forestières de la forêt domaniale de Bord-Louviers, de réduire l'impact foncier vis-à-vis du bâti sur la commune d'Incarville et de préserver les zones humides situées entre l'A154 et les voies ferrées.

Zoom sur l'échangeur entre la liaison A28-A13 et le barreau de raccordement à Rouen

Cette nouvelle conception, plus compacte, permet d'éloigner de manière significative l'échangeur des principaux secteurs bâtis des communes de Gouy, Ymare et des Authieux sur-le-Port-Saint-Ouen. De plus, cette nouvelle configuration entraîne une réduction importante de la consommation de surfaces agricoles.



Ces évolutions ont permis de réduire la consommation foncière du projet de 605 hectares à 516 hectares et de diminuer le coût du projet qui passe de 930 millions d'euros à 832 millions d'euros HT (hors frais maître d'ouvrage).

Deux avis indépendants sur le projet

L'Autorité Environnementale du CGEDD (Conseil général de l'environnement et du développement durable), autorité chargée d'émettre des avis sur l'évaluation des incidences des grands projets sur l'environnement, a rendu public son avis sur le projet de liaison A28-A13 le 4 février 2016. Cet avis détaillé va faire l'objet d'un mémoire en réponse qui sera rendu public pendant l'enquête publique et sur le site internet du projet (www.liaisona28a13.com). Dans son avis, l'Autorité environnementale pointe notamment la nécessité pour la DREAL et les collectivités locales de formaliser les mesures

permettant de limiter la périurbanisation et de favoriser le développement des transports en commun sur les routes convergeant vers Rouen.

Quelques jours après l'Autorité environnementale, le Commissariat Général à l'Investissement (CGI), instance placée sous l'autorité du Premier ministre et chargée d'évaluer les investissements de l'Etat, a à son tour rendu public son avis sur le projet de liaison A28-A13. À l'issue de la contre-expertise réalisée par des experts indépendants, le CGI a remis un avis favorable sur la pertinence socio-économique du projet.

Le projet aujourd'hui et ses principales caractéristiques

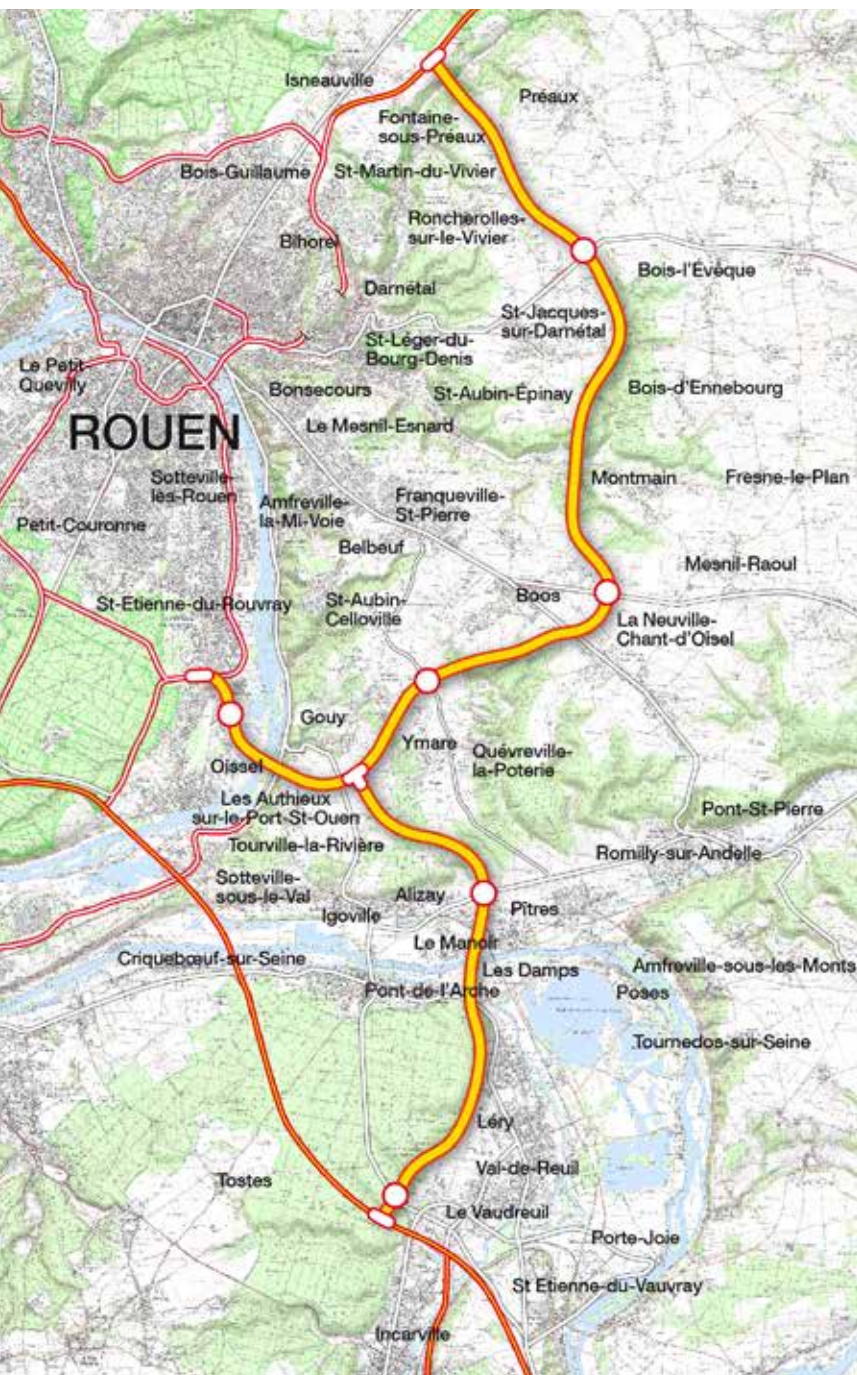
Le projet de contournement Est de Rouen – Liaison A28-A13 prévoit la création d'une liaison autoroutière à 2x2 voies permettant de relier l'A28 au nord, la RD18e au niveau de la commune de Saint-Étienne-du-Rouvray et l'A13-A154 au sud de l'agglomération rouennaise. L'ensemble du tracé ainsi que la localisation des échangeurs ont été définis de façon à apporter une desserte locale et adaptée du territoire.

Conçu notamment pour permettre un décongestionnement important du centre-ville de Rouen et de sa périphérie, le projet s'inscrit dans une volonté forte de renforcer la desserte du territoire et d'améliorer durablement le quotidien des habitants de l'agglomération rouennaise et de l'agglomération Seine-Eure.

QU'EST-CE QU'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ?

L'enquête publique est une procédure qui s'applique à tous les grands projets. Son objectif est d'informer le public et de recueillir son avis afin d'éclairer le maître d'ouvrage sur les décisions à prendre. Cette période doit permettre à la population de s'approprier les caractéristiques du projet. Pour cela, la DREAL Normandie a constitué un Dossier d'Enquête Publique.

Des moyens d'information et d'expression sont offerts au public lors de cette procédure, ils seront précisés par l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique et sur le site Internet du projet www.liaisonA28A13.com.



L'ENQUÊTE PUBLIQUE : UNE ÉTAPE OBLIGATOIRE POUR LE PROJET.

Une nouvelle phase d'information et d'échange avec le public, sur un projet détaillé.

